

Le 28 avril 2026,

Mon Père,

Nos associations sont engagées ensemble contre la proposition de loi sur "le droit à l'aide à mourir", en cours de discussion au Parlement. Comme vous le savez, après la seconde lecture au Sénat, le texte reviendra à l'Assemblée nationale pour une troisième lecture. L'examen du texte va s'accélérer, le Gouvernement et la Présidente de l'Assemblée nationale ayant annoncé leur souhait de le voir adopté avant l'été.

Nous ne pouvons pas rester silencieux devant ce qui pourrait devenir une démission à l'égard des plus fragiles d'entre nous.

Le député de votre circonscription s'est abstenu ou était absent lors de la seconde lecture à l'Assemblée, le 25 février dernier¹. Nous nous efforçons de le rencontrer personnellement pour échanger avec lui. En parallèle, nous souhaiterions que les chrétiens de sa circonscription prient pour lui, ou pour elle, et le contactent pour dire leur opposition à cette proposition de loi.

L'année dernière, la Conférence des évêques de France avait diffusé dans les paroisses une affiche avec un QR Code invitant les paroissiens à écrire à leurs parlementaires.

À la suite des évêques, qui ont rappelé en janvier dernier que "*La fraternité, valeur centrale de notre République, ne consiste pas à hâter la mort de ceux qui souffrent ou à forcer des soignants à la provoquer, mais au contraire à ne jamais abandonner celles et ceux qui vivent ces moments si difficiles et douloureux*"², nous proposons aujourd'hui que vos paroissiens s'associent à cette action **en adressant une carte postale à votre député** ou même, pour ceux qui le souhaitent, aillent le/la rencontrer directement, **et en étant invités à prier à son intention**.

Nos frères et sœurs protestants évangéliques, à travers l'engagement du Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine (CPDH) et le soutien du Conseil National des Evangéliques de France, s'associent à cette initiative.

Vous trouverez dans ce colis des cartes postales, des affiches pour annoncer l'opération, un message pour une annonce de fin de messe et un texte pour le bulletin paroissial.

Compte tenu du délai très court entre l'examen par le Sénat et l'examen par l'assemblée nationale, nous recommandons de lancer la campagne le jeudi de l'Ascension, avec des annonces à toutes les messes du WE de l'Ascension à celui de la Pentecôte

Nous avons longuement réfléchi aux messages de ces supports pour tenir ensemble vérité et respect des personnes qui les liront. Nous espérons que cette mobilisation "action et prière" aura votre soutien. N'hésitez pas à contacter la coordinatrice nationale de la campagne, Marie-Lys, au 07 69 26 28 13 si nécessaire.

Nous restons à votre disposition et vous adressons nos salutations filiales et reconnaissantes.

Jean-Marie
Le Méné

Anne-Charlotte
Rimaud

Emmanuel
Belluteau

Pascale
Morinière

Franck
Meyer

Pascale Morinière

1. C'est peut-être un nouveau député s'il supplée un titulaire élu lors des récentes élections municipales. 2. <https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/eglise-et-bioethique/science-et-ethique/fin-de-vie-2/568749-tribune-vevques-france-soin-vie-mort-euthanasie/>

Texte de l'annonce aux messes

La loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assistée revient bientôt à l'Assemblée nationale.

Les grandes associations nationales engagées dans le débat se sont unies pour lancer ensemble une campagne à laquelle je vous invite à participer.

Comme chrétiens, et par solidarité pour les soignants et les plus fragiles, nous ne pouvons pas rester silencieux. Ce serait cautionner un texte qui transgresse un interdit protecteur - l'interdit de tuer - et abandonne les plus fragiles, comme l'a rappelé il y a quelques semaines le pape Léon lors de son voyage à Monaco.

Les expériences à l'étranger montrent que lorsque cet interdit est dépassé, il n'y a plus de limite et peu à peu, ce sont les enfants, les plus pauvres, les personnes handicapées qui sont éligibles à l'euthanasie.

Concrètement, il vous est proposé deux actions

1. **Prier pour notre député**, afin que l'Esprit Saint l'éclaire
2. **Lui envoyer une carte postale** pour lui indiquer votre opposition à ce texte ou mieux encore, aller le rencontrer directement.

Vous êtes accompagnés dans cette démarche !

Un stock de cartes postales est au fond de l'église. Elles sont pré-remplies avec l'adresse du député et un message. Vous n'avez plus qu'à mettre votre adresse, signer, mettre un timbre et poster. Des éléments de langage sont aussi accessibles sur le site internet associé que vous trouverez en bas des affiches.

Nous ne connaissons pas l'avenir, mais une chose est certaine : si les Français qui refusent l'euthanasie se résignent, la voie sera libre. À l'inverse, si les parlementaires entendent clairement leurs électeurs, et si chacun d'entre nous lui envoie une carte, le débat peut évoluer.

